



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Caen, le 18 Août 2020 à 9 heures

Exécution des décisions judiciaires du 10 janvier 2019

En application du jugement rendu le 10 janvier 2019 par le tribunal d'instance de Caen, les services de l'État (*direction de la Cohésion Sociale, Police Nationale, Services en charge du droit au séjour*) ont apporté leur concours à la commune de Caen aux fins de procéder à l'opération d'évacuation du squat, situé au 28, rue Damozanne à Caen.

Toutes les personnes occupant illégalement ce site ont été prises en charge et hébergées par l'État.

Au total, 8 personnes appartenant à 2 familles ont été recensées.

Un examen approfondi de leur situation va être conduit afin d'apprécier la régularité de leur séjour sur le territoire national.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication**

Tél : 02 31 30 64 00

Mél : pref-presse@calvados.gouv.fr

Suivez-nous sur

www.calvados.gouv.fr

